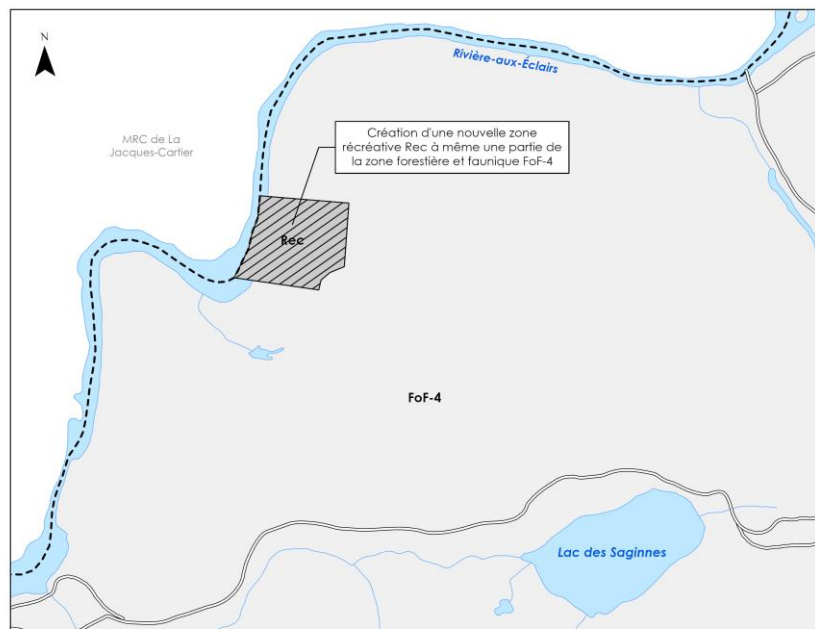


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 20 mars dernier, le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage (numéro 362) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf. Ce projet vise plus particulièrement à délimiter au plan de zonage des territoires non organisés (TNO) une nouvelle zone récréative (Rec) à l'intérieur d'une zone forestière aux fins de rendre possibles les usages de récréation intensive (camping aménagé ou semi-aménagé) projetés par la Zec de la Rivière-Blanche au bord de la rivière aux Éclairs (secteur du lac des Saginnes). La zone concernée par ce projet de règlement est illustrée ci-bas.



2. Une assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

Mercredi, le 17 avril 2024 à 17 h 45
Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)
185, route 138
Cap-Santé (Québec)

3. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil de la MRC entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Une copie de ce projet de règlement de modification est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Portneuf, à l'adresse suivante : **[www.portneuf.ca/La MRC/Règlements et politiques](http://www.portneuf.ca/La_MRC/Règlements_et_politiques)** ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé, pendant les heures régulières d'ouverture.
4. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 27 MARS 2024.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière